

27 JUL. 2015

Montpellier, le 27 juillet 2015

Monsieur Jean Denat
Président de l'Association du
Groupe d'Action Locale Pays
Vidourle-Camargue
421 avenue Maurice Privat
30 600 Vauvert

Objet : Notification du GAL Pays Vidourle-Camargue à l'Appel à Projets LEADER 2014-2020

Dossier suivi par Samuel JAULMES

Tel. : 04.67.22.97.75

Nos réf. : DA/CC/AC/MT/ELJ/NP/SJ/BD

N° Chrono : 2015-1075

Monsieur le Président,



J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil Régional réuni en sa séance du 24 juillet 2015 a, sur ma proposition, délibéré favorablement en faveur de votre candidature à l'Appel à Projets LEADER 2014-2020.

Une dotation de 1 800 000,00 € de FEADER vous est attribuée pour la mise en œuvre de la stratégie locale de développement du GAL Pays Vidourle-Camargue.

Conformément aux indications précisées dans l'Appel à projets LEADER 2014-2020 et dans le cadre de l'exercice d'allocation de l'enveloppe réservataire LEADER, ce montant pourra être complété, en 2018, par une dotation de 623 438,00 €. En conséquence, la dotation du GAL Pays Vidourle-Camargue pourrait s'élever à 2 423 438,00 €. L'attribution de cette dotation complémentaire sera conditionnée à des critères spécifiques et devra être présentée à l'approbation du Conseil régional.

L'étape suivante est l'élaboration d'une convention de mise en œuvre des mesures LEADER du Programme de Développement Rural sur le territoire du GAL Pays Vidourle-Camargue. Cette convention sera préparée par la Région avec la Direction régionale de l'Agence de Services et de Paiements.

Conscient de l'importance de LEADER pour le développement de votre territoire, j'attacherai une attention particulière à ce que cette convention soit finalisée dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.



Le Président du Conseil Régional



Damien ALARY